

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45

Membres en exercice 45

Présents ou représenté.e.s
à la séance 39

Absentes 6

Délibération n°2022-03-08-ECO
Subvention en vue du recrutement d'un.e
manager commerces

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, **dix-sept mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. GUYOT	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. BERTRAND	a donné mandat à	Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE, Mme LARABI, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

VU la loi autorisant n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe qui dispose notamment que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales autorise désormais la délégation au Maire de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

VU la Loi de Finances 2021 en faveur du commerce de proximité et les mesures d'aides aux collectivités ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Fontenay-sous-Bois, ses usagers et ses commerces et les actions mises en place pour favoriser l'attractivité et le développement des commerces de proximité sur le territoire

CONSIDERANT le recrutement d'un.e manager commerces par la Ville, au secrétariat général au développement durable et à la ville en transition/ secteur développement économique selon la fiche de poste jointe en annexe ;

SUR avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le 7 mars 2022,

DECIDE

A L'UNANIMITE

Article 1 : D'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour un montant attendu de 20 000 euros TTC maximum auprès de la Banque des Territoires au titre du plan de relance commerce pour ce recrutement.

Article 2 : D'autoriser M. le Maire à signer une convention de financement en cas d'obtention de la subvention de la Banque des Territoires.

Article 3 : Les recettes afférentes seront inscrites au compte prévu à cet effet.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 22 MAR. 2022
Publication
le 22 MAR. 2022
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,




POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire


